



Rapport de la commission ad'hoc
concernant le préavis no 10/2013
relatif à l'adhésion de la commune à l'Association Régionale Touristique –
Réorganisation du tourisme dans le district de Morges

La commission, composée de Mme Christiane Aguet, présidente, Mesdames Francine Dupuis et Marguerite Pilloud ainsi que MM. Jean-Pierre Moret et Daniel von Arx, membres et suppléants, s'est réunie en salle de conférences de l'administration communale, le 4 décembre 2013 à 20h.

M. le Syndic Francis Liard ainsi que Mme Carole Bettems et M. Marc Morandi, municipaux, étaient présents pour fournir tous les renseignements et les explications nécessaires.

Nous les en remercions vivement.

Lors de ses délibérations, la commission a relevé que l'effort financier demandé sera compensé par la diffusion plus importante de l'image de Féchy.

Les informations seront centralisées au lieu d'être adressées à plusieurs offices de tourisme, ainsi les risques d'erreurs seront plus minimes et l'impact des informations plus fort.

Elle relève également que choix n'est pas vraiment laissé aux communes mais que, si Féchy se retrouvait seule, l'effort financier qu'elle devrait consentir serait encore plus grand.

La commission est convaincue par les explications reçues de la part de la Municipalité et recommande au Conseil général d'accepter le préavis no 10/2013 tel que présenté.

La présidente :

Christiane Aguet

Les membres et suppléants :

Francine Dupuis

Marguerite Pilloud

Jean-Pierre Moret

Daniel Von Arx